

## COMPETENCES ET CREATIVITE

### Atelier N°2

Françoise Le Madec (kinésithérapeute CHM Plérin), Guy Le Tellier (médecin MPR ESEAN Nantes),  
Véronique Tsimba (médecin MPR Kerpape)

La réflexion proposée aux participants de professions variées (infirmières, auxiliaires de puériculture, assistante sociale, psychologue clinicien, médecins, éducateur, bénévole d'accompagnement) s'appuie sur la présentation d'une démarche clinique.

Celle-ci est conduite par Françoise Le Madec auprès d'une fillette polyhandicapée, en situation clinique très précaire, tant au plan respiratoire qu'orthopédique, avec retentissement majeur sur les interactions avec son entourage, familial et professionnel.

Un diaporama reprend les étapes essentielles du travail récemment publié ( « Réflexions autour de l'installation de nuit d'une enfant polyhandicapée. Résultats sur le sommeil et la fonction respiratoire. » Motricité cérébrale 36 (2015) 16-23).

Illustrant le paradigme de la contrainte comme aiguillon de la créativité, il est rappelé à quel point des situations cliniques de polyhandicap, relèvent d'une démarche palliative de soins active, inventive parfois contrintuitive (prop-OSER !), prenant le temps d'observations, d'essais, d'allers-retours entre les professionnels et les proches.

La solution élaborée (posture nocturne en quadrupédie) et les bénéfices significatifs objectivés, n'ont pas de vocation universelle, de « prêt-à-installer » ; nous avons surtout évoqué les conditions d'expression de la créativité.

Un premier niveau est celui de la créativité dans l'observation de ces enfants particulièrement entravés dans leur communication (« Que nous dit cette enfant sans paroles ? ») ; cette observation est plurielle, partagée, et conduit à des hypothèses en évitant une interprétation univoque (la douleur par exemple). Les compétences d'une équipe médico-soignante s'expriment dans la possibilité d'évocation de plusieurs facteurs causaux.

La créativité permet de reconnaître dans un fait d'observation une piste de travail et d'amélioration : la sérendipité n'est pas le fait du hasard, mais de la capacité d'étonnement et de vigilance d'un thérapeute (ou plusieurs).

Un deuxième niveau concerne la créativité dans l'action de soin, qui suppose un espace de liberté :

- liberté au sein de l'institution, quand la transdisciplinarité est effective
- liberté fonctionnelle quand chacun est autorisé à penser une situation clinique quel que soit son métier
- liberté intellectuelle qui permet d'explorer des pistes inhabituelles, dès lors qu'elles sont suggérées par les faits d'observation

La créativité apparaît ainsi comme un attribut individuel, indépendant du référentiel de compétences associé au métier, mais témoignant de l'autonomie professionnelle. Elle est aussi une caractéristique collective, impliquant une confiance réciproque des différents partenaires.